

Expression des besoins du marché de conception scénographique du parcours de l'exposition temporaire sur le thème d'Air-Mer-Espace (titre de travail à définir)

Annexe à l'Avis d'Appel Public à la Concurrence

Partie 1. Présentation du projet

a. Contexte du marché

Ce marché de maîtrise d'œuvre intervient dans le cadre de la conception scénographique de la future exposition du musée de l'Air et de l'Espace sur le thème d'Air-Mer-Espace (titre de travail à définir). Celui-ci comprend **uniquement la conception** de la scénographie (et des prestations de conception associées : graphisme, création lumière, ingénierie audiovisuelle) tandis qu'un second marché alloti prendra le relais pour la réalisation des travaux scénographiques (agencement, impression, réalisation audiovisuelle, conception-réalisation de manipes, intégration et fourniture de matériels, etc.).

Ce projet d'exposition temporaire se caractérise par son caractère « en partie immersif », sa présentation à travers deux lieux du musée de l'Air et de l'Espace et les liens avec certains objets présentés au sein des collections permanentes, ainsi que par la volonté d'en proposer une version adaptable en fonction des espaces et des thématiques des lieux dans lesquels elle pourrait être présentée (CCSTI, musées...).

Le commissariat sera assuré par Marie-Laure GRIFFATON, conservatrice générale, directrice du département scientifique et des collections et Taslima GAILLARDON, conservatrice du patrimoine, chargée des collections d'aérostation.

Le conseil scientifique sera composé d'experts du monde maritime, aérien et spatial opérant dans des domaines scientifiques, techniques, juridiques et éthiques.

b. Présentation du musée

Établissement public administratif composé d'une centaine d'agents de droit public, le musée de l'Air et de l'Espace (MAE) est le plus ancien musée aéronautique du monde fondé en 1919. Ses espaces, ouverts au public, occupent l'aérogare historique du Bourget de style Art déco construite par Georges Labro à l'occasion de l'Exposition universelle de 1937. Avec près de 38 000 objets de collection « musée de France » dont 150 aéronefs exposés, ses missions principales sont d'assurer la conservation et l'enrichissement des collections de l'Etat ainsi que la présentation au public du patrimoine historique et culturel national dans le domaine de l'aéronautique et de l'espace.

Avec l'appui du ministère des Armées, le musée de l'Air et de l'Espace a réaffirmé en 2019 son ambition d'être un pôle de référence à l'échelle nationale et internationale, dans les domaines aéronautique et spatial, tout en confortant son rôle d'acteur culturel majeur dans un panorama francilien en pleine mutation.

Le musée est situé à 10 minutes de Paris, sur l'aéroport du Bourget, premier aéroport d'affaires d'Europe.

c. Présentation de l'exposition

Présentation des espaces d'exposition :

Sur le modèle de l'exposition « Les Années folles de l'aviation » (24/10/2023 – 03/03/2024), l'exposition sur le thème « Air, mer, espace » sera déployée dans différents espaces d'expositions temporaires du musée (salle Grande Galerie + Box & Fosse du Hall Entre-deux-guerres), d'une surface totale estimée à 960 m². Ainsi, les menuiseries existantes, construites pour l'exposition « Années folles » (dans la salle Grande Galerie et dans la Box) pourront être adaptées et/ou conservées.

Il est à noter que les espaces d'exposition sont très différents :

Salle Grande Galerie :

La salle dite Grande Galerie est située au sein de l'aérogare historique à la fin et derrière le parcours permanent de ce hall. Elle est donc plongée dans le noir et dispose uniquement d'éclairages artificiels.

Elle fait 360m² et dispose d'un accès unique servant d'entrée et de sortie.

La Box :

La Box se divise en trois parties : au milieu un espace sous-mezzanine faisant partie du bâti de 160m² (vitrines incluses) et de chaque côté une structure en bois habillée de plaques de plâtre : côté tarmac de dimension 96m² et côté ville 314m².

Cet espace est régi par des hauteurs sous plafond différentes : 2,94 mètres sous mezzanine, 4,49 mètres dans le reste de la box, et 3,30 mètres à la jonction de ces deux espaces.

Le plafond des structures en bois est constitué de plaques ajourées à 50 % qui laissent passer la lumière du jour (entre 320 et 800 lux) tandis que sous la mezzanine la lumière du jour est logiquement bien plus restreinte (entre 50 et 80 lux).

Le système d'éclairage de cette salle d'exposition est constitué de rails au plafond avec des projecteurs directionnels à LED. L'alimentation électrique se fait également par le plafond grâce à des nourrices. Il n'y a pas de plancher technique.

La structure en bois côté ville dispose d'une très bonne lumière naturelle tandis que le reste de l'espace, notamment sous mezzanine, est beaucoup plus sombre.

Les thématiques

L'exposition aborde trois thématiques principales :

1. Si loin, si proche : des différences et des similitudes

L'exposition évoquera comment des hommes et des femmes ont progressivement perçu deux milieux fantasmés et inaccessibles, l'espace et les abysses, comme des univers d'exploration, d'exaltation et de découverte. Elle montrera comment ils se sont adaptés à ces environnements hostiles a priori très différents mais qui présentent cependant de nombreuses similitudes (problématiques du manque d'oxygène, de pression ou de l'apesanteur, de l'obscurité, des températures, de l'isolement...).

2. Des complémentarités et des collaborations entre monde maritime, aérien et spatial

Elle montrera comment les recherches scientifiques et techniques ont fait évoluer les équipements et les formes en favorisant les transferts de technologie et l'optimisation des performances des aéronefs puis des navires.

Elle évoquera comment les complémentarités et collaborations entre monde maritime, aérien et spatial ont permis de répondre à de nouveaux besoins : secourir en mer, transporter des passagers dans des territoires isolés, ravitailler des populations ou défendre des zones dépourvues de pistes d'atterrissage...

3. Trois espaces qui incarnent une même fragilité et un questionnement sur leur avenir

Elle évoquera la pollution de l'espace et de la mer (continents de plastiques, hydrocarbures, débris spatiaux), la surexploitation et la compétition internationale pour l'appropriation de ces mondes. Elle abordera la problématique du contrôle des usages et du nécessaire respect d'un droit international à conforter au service de l'intérêt commun. Cette partie s'appuiera notamment sur des œuvres d'art contemporain, des affiches, des journaux et des extraits de discours.

Les éléments présentés

L'exposition sera composée d'objets (maquettes, affiches, tableaux, scaphandres, tenues de vol, objets de plongée, instruments scientifiques, photographies...) des collections du musée ou empruntés à différentes institutions telles que le musée national de la Marine.

Elle présentera également des projections audiovisuelles (documentaires, extraits de films, témoignages, d'acteurs (astronautes, scientifiques, marins...). Cinq ou six vidéos présenteront de manière ludique et pédagogique des expériences utiles pour comprendre les phénomènes scientifiques et techniques évoqués dans l'exposition (gravité, pesanteur, portance, viscosité...).

Il faudra particulièrement veiller à concentrer les sons des dispositifs visuels dans un périmètre restreint afin de ne pas gêner les visiteurs présents dans la salle.

Elle nécessitera des repères signalétiques pour se situer dans le temps et sur une échelle d'altitude et de profondeurs.

La présence d'un parcours enfant est souhaitée.

Forme et approche souhaitée

Conçue comme un parcours chrono-thématique avec des éléments immersifs, l'exposition devra évoquer la vie dans des zones où les conditions de vie en milieu hostile sont contraintes sans oublier pour autant une approche poétique et sensible.

Une exposition, plusieurs lieux

Une des contraintes de ce projet est l'espace disponible pour l'exposition temporaire qui se trouve à deux endroits distincts dans le musée (voir plans). Il faudra prévoir des éléments signalétiques pour guider les visiteurs d'une salle à l'autre (voir plan).

Par ailleurs, certains items de l'exposition sont actuellement présentés dans le parcours permanent ou sur le tarmac (l'hydravion de Fabre, le caisson Paul Bert, la nacelle du dirigeable *La France*, la capsule *Soyouz*, *Le Canadair C 145*). Il sera impossible, du fait de leur taille, de les déplacer. Il faudra donc prévoir la mise en place de cartels spécifiques, d'une signalétique d'identification et ils devront figurer dans un document de visite comprenant notamment un plan de repérage des différentes composantes de l'exposition.

Une exposition adaptable

L'exposition doit être adaptable en fonction des espaces et des thématiques des lieux dans laquelle elle pourrait être présentée (CCSTI, musées...).

Pour les illustrations et les textes solidaires des murs et qui ne pourraient être déplacés, il sera indispensable de fournir des fichiers graphiques imprimables. Les éléments les plus emblématiques et spécifiques doivent être déplaçables (exemple : modules conçus et fabriqués pour accueillir les audiovisuels ou vidéos pédagogiques).

Une note d'intention de l'exposition précisant les différentes thématiques de l'exposition, les attentes de chaque espace et les traitements attendus, ainsi des plans et des photos des espaces et du musée sont liés aux documents de consultation du présent marché. Le synopsis sera remis aux candidats en phase « offre ».

Partie 2 : Description de la demande

Objet du marché

Le présent marché est relatif à une mission de conception d'un parcours scénographique d'exposition temporaire dédiée aux liens entre trois environnements : l'air, la mer et l'espace. Le nom de l'exposition est encore à définir.

Partie 3 : Calendrier prévisionnel de la consultation

Le MAE prévoit une ouverture de cette exposition temporaire en octobre 2027. Le calendrier remis dans l'offre du titulaire devra impérativement prendre en compte cette échéance. Sur cette base, le calendrier suivant est proposé à titre indicatif. Celui remis dans l'offre du titulaire deviendra le calendrier contractuel.

- **Fermeture de la phase candidature** : 15 septembre 2026 à 10h30
- **Début Esquisse** : début octobre 2026
- **Remise de l'Esquisse** : Début novembre 2026
- **Remise de l'APS** : Début janvier 2027
- **Remise de l'APD** : Fin février/début mars 2027
- **Remise du PRO** : Fin avril/début mai 2027
- **Phase réalisation des travaux** : Début juin 2027 jusqu'à fin septembre 2027
- **Réception des prestations** : Début octobre 2027

Partie 4 : Dossier de candidature

Conditions de participation

Dans le cas d'une réponse en groupement momentané d'entreprises, le scénographe doit être mandataire du groupement et coordinateur de la mission. Il nommera un chef de projet qui sera l'interlocuteur privilégié du MAE durant la totalité de la mission. Le titulaire devra présenter en interne ou en groupement l'ensemble des compétences suivantes :

Compétence 1 : Conception scénographique et direction artistique

Compétence 2 : Graphisme

Compétence 3 : Illustration et infographie

Compétence 4 : Ingénierie audiovisuelle

Compétence 5 : Conception lumière

Contenu du dossier de candidature

- **Une lettre de candidature** : note de compréhension du projet et d'intentions scénographiques de 6 pages A4 max.
- **Une note technique et méthodologique** : avec notamment une présentation de la composition et de l'organisation de l'équipe et leur adéquation aux exigences du marché (note technique de 15 pages A4 max avec organigramme), un calendrier d'exécution prévisionnel des prestations (planning détaillé), le mode de collaboration envisagé au sein de l'équipe et avec les différents acteurs du projet, un descriptif des moyens techniques et matériels et prise en compte de la responsabilité environnementale.
- **CV des membres du groupement**, notamment du chef de projet
- **Un cahier illustré d'images des références** avec présentation d'expériences et/ou travaux similaires ou équivalents exécutés ou en cours d'exécution sur ces 5 dernières années. Ce cahier devra présenter des références pour les compétences suivantes (non limitatives) : Scénographie ; Graphisme ; Conception lumière ; intégration de dispositifs audiovisuels. Pour chacune de ces références seront renseignées au minimum les données suivantes : La localisation, le type d'intervention (rénovation, extension, création /exposition permanente, exposition temporaire / Installation circonscrite, intervention partielle...), le rôle du candidat ; les illustrations nécessaires à la bonne compréhension des projets par rapport à l'objet du marché et aux capacités attendues du candidat...

Partie 5 : Transmission des plis

La transmission des plis par voie électronique est obligatoire via la plateforme des achats de l'Etat (PLACE) à l'adresse mentionnée ci-dessous :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Conformément aux dispositions de l'article R. 2151-6 du code de la commande publique, le soumissionnaire transmet son dossier de candidature en une seule fois. Si plusieurs plis de candidature sont successivement transmis par un même soumissionnaire, seul est ouvert le dernier pli reçu par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des plis.

Ainsi, en cas d'envois successifs, seule est ouverte la dernière candidature reçue dans le délai fixé pour leur remise.

Partie 6 : Critères de sélection des candidatures

- Lettre de candidature : **25%**
- Note technique et méthodologique (dont organigramme et planning) : **20 %**
- Qualité des compétences dédiées au projet (CV) : **15 %**
- Expériences et/ou travaux d'étude similaires ou équivalents : **40 %**